

Paris, le 7 avril 2021

## Restitution de l'enquête de l'AMIF sur les violences envers les élus 70% des élus franciliens interrogés ont subi une agression physique ou verbale

« Fort sentiment d'insécurité », « manque de prise en charge et en compte des agressions », « découragement des élus », « manque d'information sur les dispositifs de protection existants »

Les faits et les chiffres révélés par l'enquête de l'AMIF menée auprès des élus d'Ile-de-France sont sans appel :

- 70% des élus interrogés disent avoir déjà subi une agression physique ou verbale
- 25% d'entre eux estiment qu'elle est dû au non-respect de l' élu ou de l'autorité
- 25% des maires interrogés ont déjà été agressés physiquement
- 68% des élus interrogés ressentent un sentiment d'insécurité ainsi que leurs familles
- 9% ont gardé un traumatisme à la suite de leur agression
- 58% expriment un sentiment de solitude et un manque de soutien
- 67% estiment que la protection juridique est insuffisante
- 82% considèrent qu'ils sont mal informés sur les dispositifs de protection existants

Stéphane Beudet, président de l'AMIF rappelle que le recours à la violence envers des élus exerçant leur mandat est devenu systématique, « **nous ne pouvons accepter que « l' élu préféré des Français » serve de punching-ball et prenne des coups de la part d'individus qui refusent qu'on leur rappelle les règles du vivre ensemble dans notre société (...) plus que jamais, les maires ont besoin qu'on leur donne les moyens d'exercer leur mandat en toute sécurité** ». Le but de l'enquête consistait donc « **à recueillir le maximum d'éléments afin de mesurer précisément l'ampleur et la gravité du problème dans notre région** ».

C'est après avoir constaté le manque de chiffres précis sur la réalité des agressions à l'encontre des élus locaux que l'AMIF a pris l'initiative de mener cette enquête inédite. Elle a permis de mettre en lumière les témoignages des élus d'Ile-de-France sur les agressions dont ils sont victimes mais aussi de relayer leurs demandes et de proposer des solutions pour améliorer la protection des élus locaux dans le cadre de leur mandat.

Parmi les demandes formulées par l'AMIF figurent :

- L'octroi facilité de la protection fonctionnelle dans les cas de violences
- Un meilleur soutien psychologique
- Une facilitation du dépôt de plainte et mise en place d'une plate-forme dédiée aux élus
- Une meilleure collaboration avec la justice et les forces de l'ordre
- Une application réelle des sanctions envers les agresseurs
- Que soit adopté le principe de poursuites immédiates dès qu'une plainte pour violences est déposée par un élu

Cette enquête s'inscrit dans la continuité du travail de l'AMIF sur la sécurité qui avait abouti à la publication de deux [livres blancs](#).

L'enquête complète est disponible sur [le site de l'AMIF](#)

Contact presse : Graziella Riou – [griou@amif.asso.fr](mailto:griou@amif.asso.fr) – 06 14 42 25 70